

FOYER D'ACCUEIL MÉDICALISÉ  
un concept innovant et sur-mesure, issu du terrain  
et du partage d'expériences



LES  
**MAISONNÉES**  
ADMR DU DOUBS

● **Faire connaissance avec :**

- le projet, notre proposition et son originalité
- la situation de l'autisme en Franche-Comté
- l'avancée du projet et les personnes ressources

● **Participer activement à la pérennisation du projet**

  
la référence du service à la personne

**BULLETIN DE SOUTIEN PONCTUEL A  
L'ASSOCIATION LES MAISONNÉES ADMR DU DOUBS**

Je souhaite soutenir l'Association « Les Maisonnées ADMR du Doubs » et ses actions par un don de \_\_\_\_\_ €.

Je souhaite devenir membre adhérent de l'association pour 2015/2016, je joins à cet effet un chèque du montant de mon choix.

M.  Mme

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

CP : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Email : \_\_\_\_\_  
(Utilisation des informations personnelles uniquement pour envoyer le reçu fiscal)

- Je joins un chèque à l'ordre de l'Association Les Maisonnées ADMR du Doubs
- J'accepte de recevoir mon reçu fiscal par mail (formule plus économique en frais de gestion)

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous pouvez accéder aux informations vous concernant ou les modifier en écrivant à Les Maisonnées ADMR du Doubs 3 rue Denise Viennet 25800 Valdahon. Les Maisonnées ADMR du Doubs ne pratiquent ni l'achat, ni la vente, ni l'échange de fichiers.

A RETOURNER PAR COURRIER A : LES MAISONNÉES ADMR du DOUBS  
3 rue Denise Viennet 25800 Valdahon

## PRÉAMBULE

Qu'est-ce que l'autisme ?



◀ Ses échanges sont unilatéraux, sans réciprocité

Il répète les mots et parle sans arrêt du même sujet ▶



L'autisme est un trouble du développement d'origine neurobiologique de l'enfant, apparaissant avant l'âge de 3 ans. Il est caractérisé par un isolement, une perturbation des interactions sociales, des troubles du langage, de la communication non verbale et des activités stéréotypées avec restriction des intérêts.

Trois éléments cumulatifs caractérisent ainsi l'autisme : un trouble de la communication, une perturbation des relations sociales et des troubles du comportement. Les manifestations de l'autisme peuvent varier d'un enfant à l'autre et chez un même enfant dans le temps.

Aujourd'hui on parle plus de TSA (Troubles du Spectre Autistique) que d'autisme. Les TSA ne se guérissent pas mais pour beaucoup d'enfants, les symptômes s'améliorent avec le traitement et l'âge de telle manière qu'ils finissent par mener une vie normale ou quasi-normale.



✓ Certains artistes peuvent faire des tâches, très bien, très rapidement, tant qu'elles n'impliquent pas de comprendre la réaction des autres.



◀ Il ne joue pas avec d'autres enfants, ni jeux créatifs, ni jeux d'imagination

Il paraît indifférent aux autres ▶



## LE CONSTAT

Un manque de structures d'accueil

Le sud de notre département souffre d'un déficit aigu de prise en charge ou d'accompagnement pour les adultes handicapés avec autisme. L'étude faite auprès des médecins nous démontre que plus de 100 personnes autistes (dont 50% d'adultes) sont prises en charge dans leurs familles à défaut de structure adaptée.

### 24 Places en FAM

4 Places d'Accueil de Jour  
2 Places d'Accueil Temporaire

#### "La Maisonnée ADMR À AMAGNEY"

12 Places FAM  
1 Place en Accueil Temporaire  
3 Places en Accueil de Jour

#### "La Maisonnée ADMR À FRASNE"

12 Places FAM  
1 Place en Accueil Temporaire  
1 Place en Accueil de Jour

Le besoin exprimé dans l'appel à projets DDASS - Conseil Général trouve une réponse avec notre projet, cette création permettant de répondre partiellement aux besoins du département. Nous avons, en effet, dressé une liste nominative de 50 autistes ayant entre 18 et 56 ans qui ont besoin d'une prise en charge en établissement, dont 16 dans le seul arrondissement de Pontarlier

## GENÈSE DU PROJET

Tout commence à  
Frasne... en 2008

Jacques Nicolet élu de la commune de Frasne, fit la rencontre d'un parent d'adulte autiste. Touché par l'histoire de ce parent sans solution d'accompagnement, il engendre le mouvement : un arrêté fut ainsi établi, autorisant la construction de deux structures de vie sur deux sites distincts, à Frasne, dans le Haut-Doubs et à Amagney, dans le secteur Bisontin.

La Fédération ADMR du Doubs s'engage ensuite à porter ce projet de la conception à la réalisation, avec le concours de parents d'enfants autistes.

Ce projet s'inspire en premier lieu d'une réalisation pilote de petites unités pour adultes autistes « les maisonnées ADMR d'Indre et Loire », initié en 2002 et ouvert en 2005 (*photos ci-dessous*).

Le réseau ADMR a toute légitimité à travailler auprès des familles, il a été créé en 1945 dans ce but : innover pour simplifier le quotidien des familles, les épauler quand elles connaissent des difficultés passagères ou durables (maternité, maladie, handicap, décès...).



Maisonnées ADMR d'Indre et Loire



**NOTRE  
CONCEPT**  
Les Maisonnées  
ADMR

L'Association les Maisonnées ADMR du Doubs émane de la volonté de parents d'enfants autistes et de la Fédération ADMR du Doubs d'apporter une réponse de proximité pour la prise en charge d'adultes porteurs de troubles du spectre autistique.

Elle a été créée en février 2013 et son Conseil d'Administration se compose d'administrateurs issus de l'ADMR, de parents d'enfants autistes et de professionnels sensibilisés à la cause (éducatrice spécialisée, professeur, naturopathe...). Elle est présidée par Solange GUYON.

Pour mener à terme cette création que nous voulons de qualité et ouverte sur les autres, nous travaillons avec le Conseil général du Doubs, la Maison départementale du Handicap, l'Agence Régionale de Santé (ARS), les Centres Ressources Autistes (CRA) et avec de nombreux professionnels reconnus, par exemple :

- ▶ La Ferme au bois à Genech ▶ Mosaïques à Saint Dié des Vosges
- ▶ L'Arboretum à Peruwelz ▶ Autisme Luxembourg à Munshausen

**L'originalité du concept : deux structures de petite taille, réparties sur des lieux géographiques distants.**



L'Arboretum à Peruwelz

Autisme Luxembourg

Saint Dié des Vosges

## LE PROJET

### Création d'un FAM

Le Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) « Les Maisonnées ADMR du Doubs » est un établissement dont le but premier est d'aider et d'accompagner les personnes en situation de handicap ayant des troubles du comportement de type autistique et leurs familles.

- ✓ Accueil de 30 résidents au sein de deux maisonnées de petite capacité :
  - 14 résidents sur Frasne
  - 16 résidents sur Amagney.
- ✓ Un budget d'investissement de 4.2 millions d'euros pour les 2 sites
- ✓ Création de 18 Equivalent Temps Plein (ETP) sur chaque site

**Un parti pris architectural : aménager une structure familiale à taille humaine, de plain-pied, moderne et pratique, au service des personnes autistes.**

La conception architecturale est simple, les espaces sont matérialisés, les activités pratiquées sont identifiables (pictogramme ou photo, inscription de l'activité sur la porte etc.) pour permettre une compréhension par chacun en fonction de ses capacités.

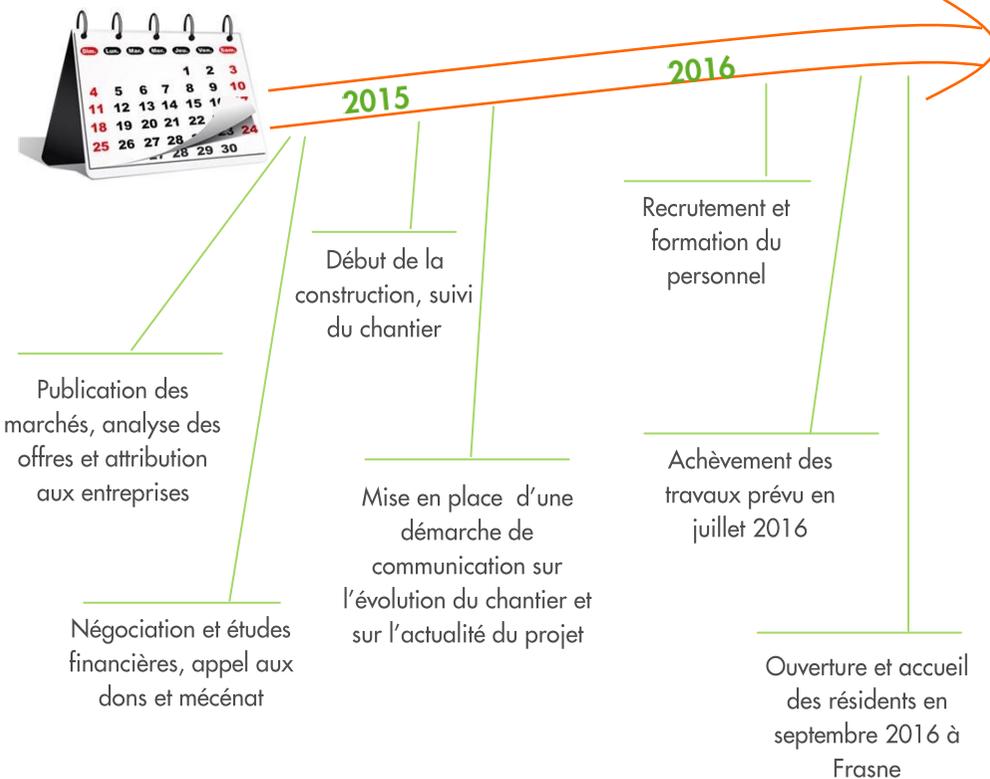
- ✓ Une architecture soucieuse de l'environnement
- ✓ Une volonté de dépasser les limites du handicap par le recours à la domotique (réglage de la température, variateur de lumière...)
- ✓ Une volonté d'autonomie et d'intégration des adultes autistes dans la cité



## ETAT DES LIEUX

### CAP

### 2015 - 2017



## POURQUOI SOUTENIR NOTRE PROJET ?



La vie des résidents sera rythmée par des temps de vie active et des temps de vie quotidienne. Leur vie active se traduit par leur participation à différents ateliers, dont les finalités communes sont : la valorisation de la personne elle-même, la valorisation de ses conditions de vie et la valorisation de son rôle social.

L'enjeu est de proposer à la personne atteinte d'autisme, une adaptation de son environnement pour faciliter les apprentissages, et tous les ateliers que nous proposons s'articulent autour des valeurs suivantes :

- ✓ **le bien être** : les résidents doivent se sentir chez eux au sein du foyer, il est donc normal que leur bien-être soit primordial. C'est à nous de nous adapter à leurs habitudes, à leurs envies... ;
- ✓ **la valorisation** : les personnes autistes ont en général une faible estime d'eux-mêmes. Notre but est donc de valoriser leurs compétences, leurs centres d'intérêts, afin qu'ils deviennent acteurs de leurs vies et non spectateurs ;
- ✓ **le développement de la personne** : par la pratique de différentes activités d'expression, artistiques, sportives... Pour permettre à chaque résident de développer son potentiel dans différents champs d'expression et de lui donner envie d'aller plus loin ;
- ✓ **la socialisation** : par l'apprentissage de la vie en groupe, du respect de soi et de l'autre, et ce au travers de la pratique des activités inhérentes à l'internat (règles de vie, partage... ) ;
- ✓ **l'autonomisation** : soit l'appropriation d'un processus visant à rendre les résidents autonomes dans tous les actes de la vie quotidienne, notamment en appartements et par rapport à l'extérieur.

## POURQUOI SOUTENIR NOTRE PROJET ?

- ✓ **l'intégration sociale** : comme vecteur d'une future insertion, dans un environnement social ordinaire, qu'il soit sportif, culturel, de loisirs, etc... ;
- ✓ **la responsabilisation** : concept important car il est en lien avec toutes les autres valeurs que nous souhaitons intégrées à la vie du foyer, et que chaque moment est propice à apprendre le sens des responsabilités aux résidents ;
- ✓ **la communication** : tant en termes d'amélioration de la qualité des capacités relationnelles que d'apprentissage de vie dans une société "multimédias".

Les résidents pourront donc participer activement à différents ateliers ayant les mêmes finalités et pouvant être en lien : cuisine, petite ferme, musique, sensationnel (jardin thérapeutique), sport, petite menuiserie, détente, communication & informatique, activités manuelles et lingerie.

**Afin de pouvoir mettre en place ces ateliers, et d'offrir le meilleur à nos résidents, nous avons besoin de vous.** En contribuant à l'achat de matériels ou en offrant du matériel au foyer, vous devenez vous aussi acteurs de cette formidable aventure. Offrir un lieu de vie agréable, dans lequel les résidents pourront s'épanouir pleinement est notre objectif premier. Aidez-nous le réaliser.

➔ **Des « fiches ateliers » sont à votre disposition pour en savoir plus sur chaque atelier proposé, consultez les, vous comprendrez ainsi à quel point ils sont essentiels pour le bien-être des résidents.**



## VOTRE DON, VOS RÉDUCTIONS D'IMPÔTS



*Vos dons nous sont indispensables pour parfaire la prise en charge de chaque personne autiste et assurer la pérennité du projet de l'association.*

### » Pour les particuliers

Vous bénéficiez d'une réduction d'impôt de 66% du montant de votre don dans la limite de 20% de votre revenu imposable. L'activité relevant de l'aide aux personnes en difficulté (article 200 CGI) cette réduction est portée à 75 %, dans la limite de 529 euros.

En cas de versements excédentaires par rapport à ce plafond, l'excédent est reporté successivement sur les 5 années suivantes.

Le versement du don doit être effectué avant le 31 décembre pour être déductible de l'impôt sur les revenus de l'année en cours, déclaré et payé l'année suivante.

*Exemple : si vous faites un don de 1000 € le 10/11/2015, vous pourrez déduire 660 € de votre impôt sur le revenu 2015 déclaré en mai 2016. Votre don ne vous « coûtera » en réalité que 340 €. Selon votre situation, ce don peut contribuer à vous faire passer dans une tranche inférieure d'imposition et au mieux vous rendre non imposable.*

### » Pour les entreprises

Les versements au titre du mécénat permettent de bénéficier d'une réduction d'impôt sur l'impôt sur les sociétés de 60% de leur montant dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires. L'Association relevant de l'aide aux personnes en difficulté (article 200 CGI) cette réduction est portée à 75 %, dans la limite de 521€. (à vérifier)

**→ Pour les dons excédant ce plafond, l'excédent est reportable successivement sur les 5 exercices suivants dans les mêmes conditions, après prise en compte des versements de l'année.**

## VOTRE DON, MODALITÉS PRATIQUES

**Si vous souhaitez soutenir ou adhérer à l'association :**

- complétez et renvoyez-nous le coupon au dos de ce document.
- accompagnez-le de votre chèque.

**Ils nous soutiennent financièrement ...**



### VOS CONTACTS

● Solange GUYON  
Présidente

● Aurélie GERARD - Chargée de projet  
Tél. 06.32.12.02.71 - augerard@fede25.admr.org



● Service Comptabilité ADMR  
Tél. 03.81.56.22.44

● Service Communication ADMR  
Diego CELOTTO  
Tél. 03.81.56.22.44